



Enquêtes pour postes à profil : La probité administrative prend... la poudre d'escampette ?!



Faire le vide, est-ce républicain ?!

LA MOBILITÉ : un principe républicain

Le droit à la mobilité choisie est un principe fondamental dans la carrière des fonctionnaires.

Pendant des décennies, la mobilité s'exerçait à travers le dispositif transparent du tableau de mutations, selon le critère de l'ancienneté.

Il y avait certes une gestion différenciée pour les cadres supérieurs, mais le régime des mutations s'appliquait au commun des personnels, y compris dans la catégorie A.

Or ces dernières années, via les lignes directrices de gestion (LDG)¹, le dispositif est secoué, via le développement exorbitant des postes à *profil*, désormais la règle en catégorie A et qui s'étend en B...



LE PROFIL : un concept détourné pour quelques-uns ?

Les postes à profil font l'objet d'une appréciation double, selon le point de vue.

Officiellement, pour ses partisans, la gestion au profil permet une meilleure sélectivité, basée notamment sur :

- l'engagement avec une appétence aux fonctions exercées,
- ainsi qu'à diverses qualités personnelles et compétences professionnelles.

Officieusement, au regard de diverses modalités concrètes de mise en œuvre, c'est bien trop souvent un instrument en faveur de copinages-coquinerie !

Pour preuve :

- des personnes sélectionnées avant même la publication des notes d'enquête ;
- des oublis et manquements dans la cotation des notes d'enquête,
- etc.



L'ALTERNATIVE : la transparence et l'ancienneté !

Il n'y a pas de fatalité. Dans l'immédiat, les notes d'enquête peuvent être largement diffusées, directement à l'ensemble des personnes concernées.

Ensuite, un retour à une gestion par le biais du tableau de mutation apparaît sans cesse plus légitime. Il suffit pour s'en convaincre de constater que de nombreuses vacances de poste sont comblées par le recours à des personnels extérieurs sans expérience douanière. Et si on (re)donnait la chance à l'ancienneté en Douanes ?

Paris, le lundi 1^{er} juin 2026

1 Vote en Comité technique de réseau (CTR) du 21/01/2020 sur la création des LDG mobilité : → CONTRE : SOLIDAIRES, CGT, CFDT, UNSA
→ ABSTENTION : USD-FO.

